

Surveillance des maladies à caractère professionnel

L. Gautier¹, V. Tassy², J. Plaine³, M. Valenty³

¹ Laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail, EA 4336, unité associée à l'InVS, université d'Angers.

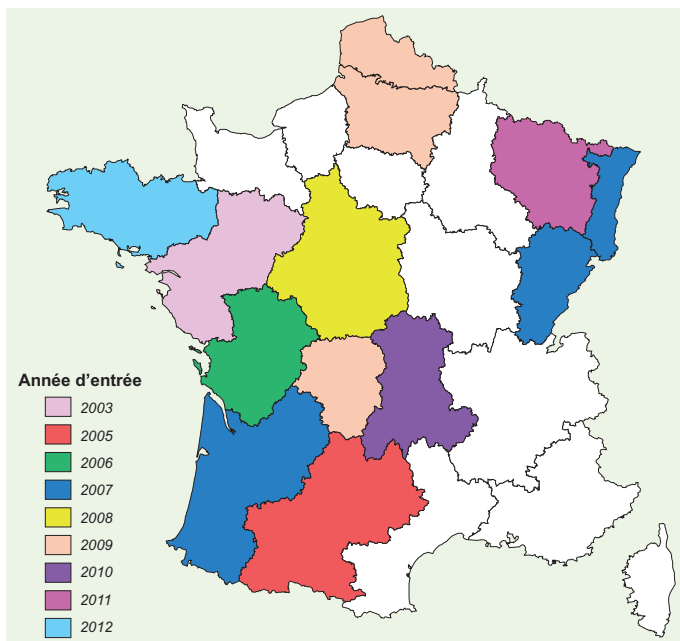
² Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Pays de la Loire, Nantes.

³ Département santé travail, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice.

CONTEXTE

Initié dans les Pays de la Loire en 2003, le programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) permet d'estimer la prévalence des MCP dans la population salariée de la région, de décrire les agents d'exposition professionnelle associés à ces pathologies et contribue à l'évaluation de la sous-déclaration des maladies professionnelles. Le programme MCP repose sur la réalisation de « Quinzaines MCP ». Ce programme regroupait 12 régions françaises en 2013 et 11 régions en 2014.

Figure 1. Participation des régions au programme MCP en 2013, selon leur année d'entrée



Cette plaquette présente les résultats de l'unique Quinzaine de l'année 2013 en Pays de Loire et les deux Quinzaines de 2014.

Pour des raisons de confidentialité, seuls les résultats présentant des effectifs supérieurs ou égaux à 5 sont présentés, ainsi que les résultats concernant les secteurs d'activité où 50 salariés au moins ont été vus en visite médicale.

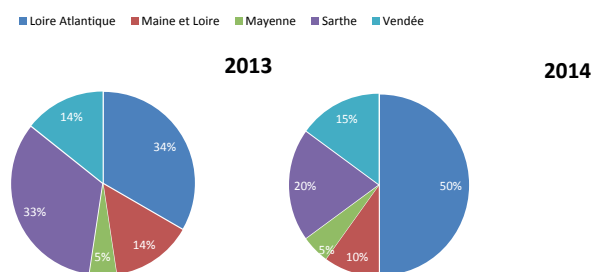
UNE PARTICIPATION

DES MÉDECINS DU TRAVAIL EN BAISSÉ

À partir de 2008, on note une diminution importante de la participation des médecins du travail aux Quinzaines. En 2013, dans la région Pays de la Loire, 22 médecins du travail ont participé à l'unique Quinzaine MCP (sur les 405 médecins recensés dans la région), ce qui correspondait à un taux de participation de 5 % (contre 16 % en 2012). En 2014, 24 médecins du travail avaient participé à au moins une des deux Quinzaines organisées, ce qui correspond à un taux de participation de 6 % sur l'année. Seuls 4 médecins du travail avaient participé aux deux Quinzaines de 2014.

En 2013 et en 2014, les médecins participants étaient principalement ceux issus de Loire-Atlantique (34 % en 2013 et 50 % en 2014), de la Sarthe (33 % en 2013, contre 20 % en 2014) suivi des médecins issus du département de la Vendée (14 % en 2013, contre 15 % en 2014) (figure 2).

Figure 2. Répartition de la participation



des médecins du travail par département

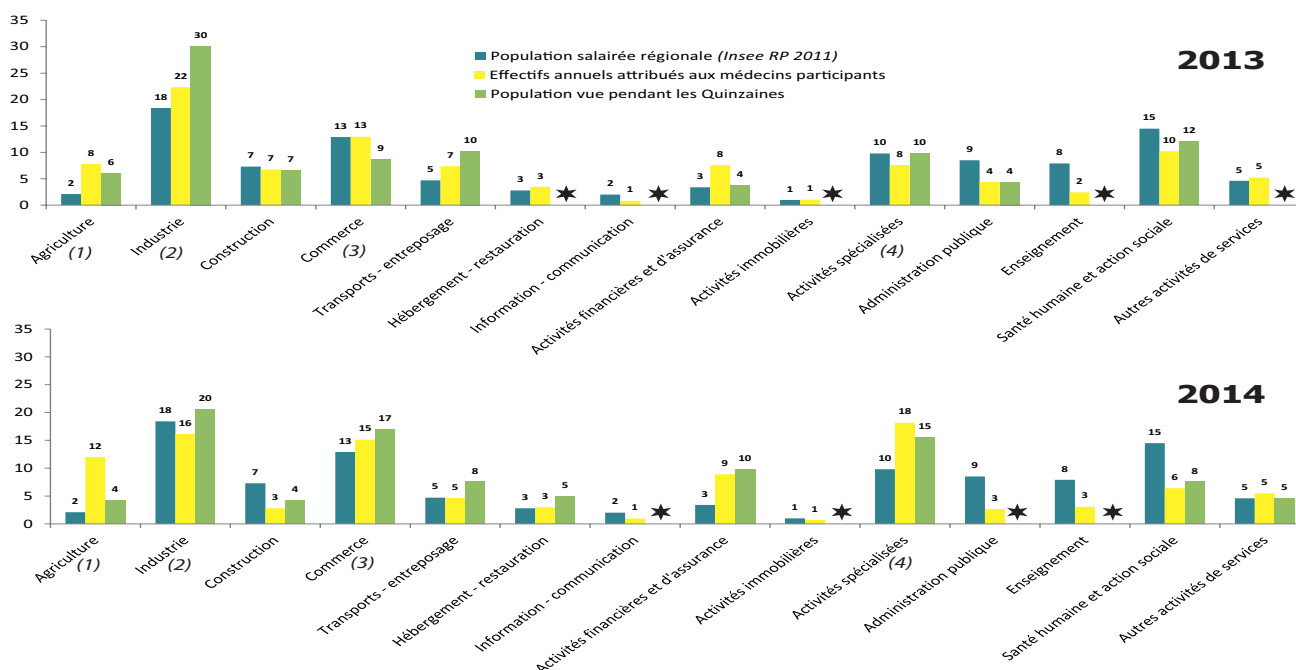
La majorité des médecins du travail participants aux Quinzaines était ceux issus des services interentreprises en 2013 (62 %) et en 2014 (69 %), suivis de ceux issus de la MSA (19 % en 2013 et 17 % en 2014), et de ceux issus des services autonomes d'entreprises (19 % en 2013 et 14 % en 2014).

REPRÉSENTATIVITÉ DES SALARIÉS SURVEILLÉS PAR LES MÉDECINS AYANT PARTICIPÉ AUX QUINZAINES

À partir des effectifs annuels attribués (EAA) transmis par les médecins du travail en 2013, les médecins participant à la Quinzaine avaient la responsabilité du suivi médical de 53 379 salariés, soit 4 % des salariés de la région (*Insee, RP 2011*). En 2013, la répartition par secteur d'activité de la population surveillée était globalement proche de la population salariée de la région, le secteur de l'industrie étant toutefois surreprésenté et les secteurs des commerces, de l'administration publique et de l'enseignement étant, eux, sous-représentés (*figure 3*).

En 2014, les médecins avaient la responsabilité du suivi médical de 61 886 salariés, soit près de 5 % des salariés de la région (*Insee, RP 2011*). En 2014, la répartition par secteur d'activité de la population surveillée était, comme en 2013, globalement proche de la population salariée de la région, les secteurs de l'industrie, du commerce et des activités financières et d'assurance étant surreprésentés. Dans les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale, de l'administration publique, de l'enseignement et la construction, la population surveillée était sous-représentée en comparaison de la population salariée de la région.

Figure 3.
Répartition par secteur d'activité des salariés de la région, des salariés surveillés annuellement par les médecins participants et des salariés vus pendant la Quinzaine de 2013 et les Quinzaines de 2014 (%)



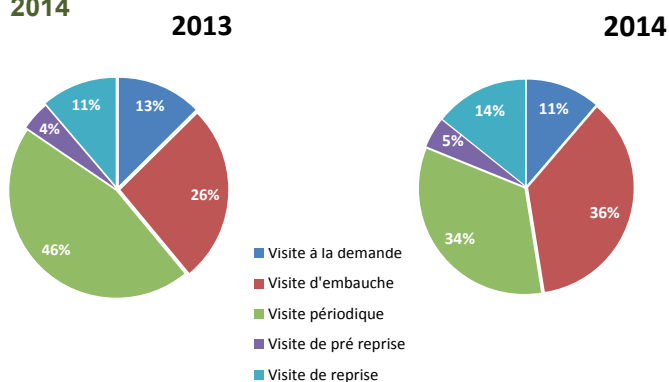
Source : Quinzaine MCP 2013 et 2014 ; * Effectifs < 50 salariés par secteurs d'activité.

(1) Agriculture, sylviculture et pêche ; (2) Industries manufacturières, extractives et autres ; (3) Commerce de gros et détail ; (4) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.

LES SALARIÉS VUS EN CONSULTATION PENDANT LES QUINZAINES

Au cours de la Quinzaine de 2013, 1 445 salariés ont été vus par les médecins participants. Ces salariés sont plus souvent des hommes (58 %), dont la moyenne d'âge est de 39 ans, les femmes étant légèrement plus âgées en moyenne (40 ans). En 2014, 1 420 salariés ont été vus par les médecins participants. Parmi eux, 55 % était des hommes avec une moyenne d'âge de 38 ans, les femmes étant toujours sensiblement plus âgées en moyenne que les hommes (40 ans). Les salariés ont été principalement vus dans le cadre de visites périodiques (46 % en 2013 et 34 % en 2014) puis de visites d'embauche (26 % en 2013 et 36 % en 2014) (*figure 4*). La part des entretiens infirmiers se situe à 7 % en 2013 et à 3 % en 2014.

Figure 4.
Répartition des types de visites effectuées au cours de la Quinzaine 2013 et des Quinzaines 2014



UN TAUX DE SIGNALEMENT DE PLUS DE 7 %

Parmi les 1 445 salariés vus en consultation au cours de la Quinzaine de 2013, 110 salariés avaient fait l'objet d'un signalement (parmi eux, deux salariés présentaient deux MCP), soit un taux de signalement de 8 % en région. En 2014, sur les 1 420 salariés vus, 103 avaient fait l'objet d'un signalement, soit un taux de signalement global de 7 %. En 2013, le taux de signalement était plus important chez les femmes (10%) que chez les hommes (6%). Cette tendance était également observée en 2014 avec un taux de signalement de 10% chez les femmes contre 5% chez les hommes. En 2013 et en 2014, le taux de signalement le plus élevé était observé dans le département de Maine-et-Loire (10% en 2013 et 13% en 2014).

LES PATHOLOGIES SIGNALÉES EN 2013 ET 2014

Au total, 112 pathologies ont été signalées en 2013 par les médecins du travail, en tant que maladies à caractère professionnel. En 2014, 109 pathologies ont été signalées pendant les deux Quinzaines, six salariés présentaient deux MCP. Près d'une fois sur deux, la MCP signalée concernait l'appareil locomoteur.

Les pathologies les plus fréquemment signalées étaient les affections de l'appareil locomoteur (ALM) lesquelles représentaient 49 % des salariés ayant fait l'objet d'un signalement en 2013 et 56 % en 2014. Les souffrances psychiques arrivaient en deuxième position (46 % en 2013 et 35 % en 2014).

En 2013, les taux de prévalence des ALM étaient plus importants chez les femmes (4% contre 3% chez les hommes) tout comme en 2014 (6% contre 3% chez les hommes). En 2013 comme en 2014, la même tendance est observée pour la souffrance psychique (5% pour les femmes contre 3% pour les hommes en 2013 et 4% chez les femmes contre 2% chez les hommes en 2014). C'est lors des visites périodiques en 2013 que les médecins participants décelaient le plus d'affections de l'appareil locomoteur (chez 42 % des salariés). En 2014, c'était lors des visites de reprise que les médecins du travail décelaient le plus d'ALM (30 %). Lors des visites à la demande, c'est la souffrance physique qui était la plus signalée (41% en 2013 et 47% en 2014).

Les troubles musculo-squelettiques représentent plus de 90 % des ALM

En 2013, au sein des ALM, les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentaient 95 % des pathologies signalées (parmi 55 salariés faisant l'objet d'un signalement d'ALM, 52 (dont 24 femmes) avaient signalé au moins un TMS) et en 2014 les TMS représentaient 89 % des pathologies signalées (parmi 61 salariés faisant l'objet d'un signalement d'ALM, 54 (dont 36 femmes) avaient signalé au moins un TMS). En 2013, les TMS du membre supérieur concernaient à eux seuls 44 % des TMS signalés chez les salariés présentant des ALM et en 2014, ils représentaient 63 % des TMS signalés.

Les contraintes posturales et les mouvements répétitifs étaient les principaux agents d'exposition associés aux TMS signalés

Les agents d'exposition professionnelle les plus souvent signalés étaient des facteurs physiques, parmi lesquels les mouvements répétitifs et les contraintes posturales étaient prédominants (Tableau 1).

Tableau 1. Les principaux agents d'exposition mis en cause dans les 52 signalements de TMS en 2013

Agents mis en cause	Effectif	%
Contraintes visuelles, travail sur écran	7	13
Manutention manuelle de charges ou de personnes	19	36
Mouvement répétitif	24	46
Contraintes posturales	22	42

NB : Plusieurs agents pouvaient être renseignés par pathologies.

La souffrance psychique en lien avec le travail

Les médecins participants ont signalé de la souffrance psychique chez 51 salariés en 2013 et chez 38 salariés en 2014, soit un taux de prévalence de 3 % pour les deux années. Chez les femmes, le taux de prévalence est de 5% en 2013, contre 3% chez les hommes. En 2014 il est de 4% chez les femmes contre 2% chez les hommes. En 2013 comme en 2014, les symptômes de dépression étaient majoritaires dans ces signalements de souffrance psychique (57 % des cas en 2013 et 63 % en 2014).

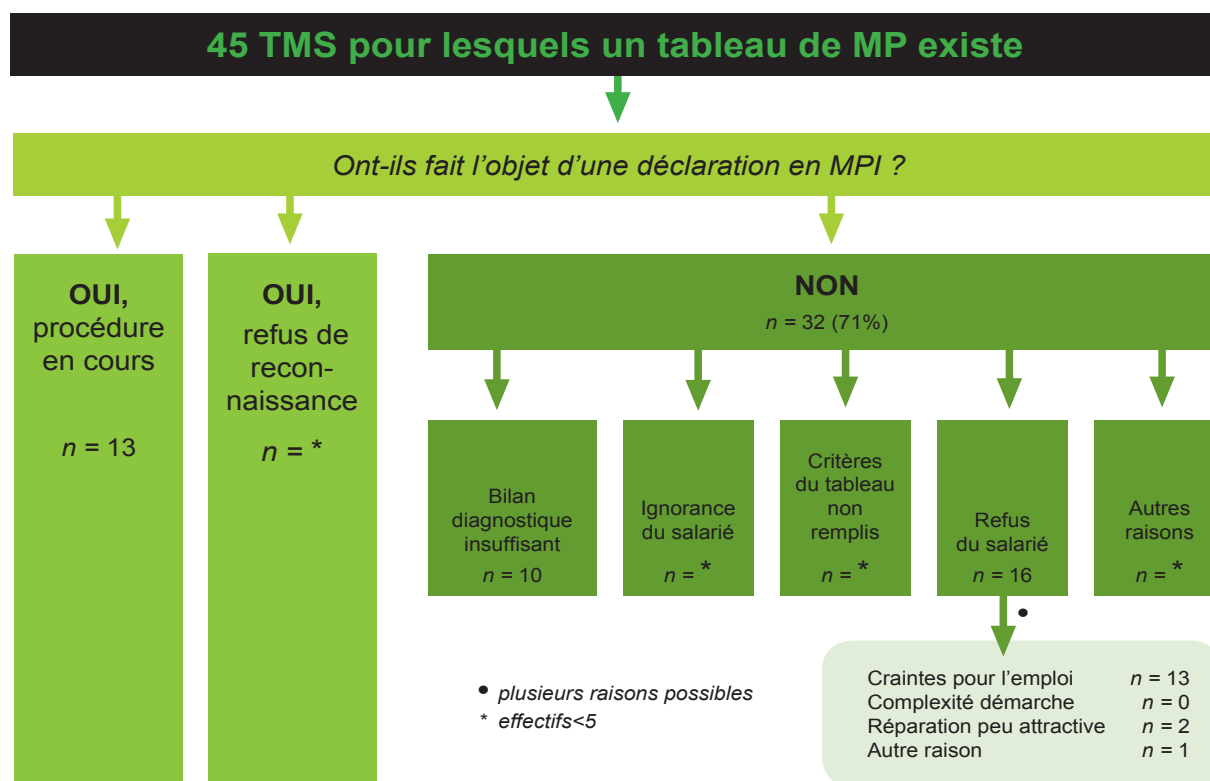
Près de la moitié des facteurs mis en cause liés à la qualité de vie au travail

En 2013, tout comme en 2014, le facteur le plus rapporté était lié à la qualité de vie au travail (qui regroupait l'ambiance de travail, les troubles relationnels au travail, les conflits professionnels). Il était rapporté dans 49 % des cas en 2013 et 36 % en 2014. En 2013, le second facteur mis en cause était lié aux caractéristiques propres à l'activité telles que la pauvreté de contenu des missions, l'exigence particulière de contenu. En 2014, le second facteur mis en cause, derrière la qualité de vie au travail, était la surcharge ou sous-charge de travail ressentie au travail pour 14 % des cas.

UNE IMPORTANTE NON-DÉCLARATION DES TMS EN MALADIE PROFESSIONNELLE

En 2014, selon les déclarations des médecins du travail, il existait un tableau de maladie professionnelle (MP) pour plus de 80 % des TMS signalés ($n = 45$). Parmi ces pathologies, qui auraient pu faire l'objet d'une indemnisation par un régime de sécurité sociale, 71 % ($n = 32$) n'avaient cependant pas été déclarées. Pour plus de 40 % de ces cas, la raison évoquée était le refus du salarié ($n = 16$), et parmi eux plus de 80 % ($n = 13$) avaient refusé par crainte pour leur emploi (Figure 6).

Figure 5. Part des MCP indemnifiables et raisons de non déclaration en 2014



POUR EN SAVOIR PLUS :

Un dossier thématique, ainsi que différentes publications nationales et régionales sur le sujet, sont disponibles sur le site de l'InVS à l'adresse suivante :

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel>

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble des médecins du travail ayant participé à ce programme de surveillance des MCP en 2013 et 2014 :

Absalon I., Beaurepaire S., Benassine M., Bouvet D., Breton C., Burette L., Chabot I., Clement dit Pontieu P., Darcy G., Durand O., Duteil G.,

Gausseres V., Gouabault J., Grillet J., Guerin C., Hirigoyen B., Jahant A., Jegou F., Jouanneau J.-P., Lambert C., Lapart B., Le Bail E., Le Guen V., Ledanois D., Ledoux I., Migne-Cousseau L., Pichard L., Pineau B., Pineau C., Robin F., Roesch B., Zurlinden B.

Nous remercions également l'ensemble de leurs assistants, des secrétaires et infirmiers qui participent aussi grandement au bon déroulement de ces Quinzaines.

C'est grâce à la mobilisation de l'ensemble de ces personnes que ce programme peut continuer.



Directe Pays de la Loire
22 mail Pablo-Picasso – BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1
Standard 02 53 46 79 00 Télécopie 02 53 46 78 00
dr-paysdl.inspection-medicale@directe.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.directe.gouv.fr
Directeur de la publication : M. Ricochon

Institut de veille sanitaire
12 rue du Val-d'Osne 94415 ST MAURICE CEDEX
Tél. 33 (0)141 79 67 00 – Fax 33 (0)141 79 67 67
www.invs.sante.fr

ISSN en cours